Ville d'HAUBOURDIN

Nous, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;
Vu le Code de la Route ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;
Vu la demande présentée par **Monsieur LECLERCQ Jean-Paul** « la campagne de dératisation » **circulera dans toutes les rues de la commune ;**
Considérant qu'en raison de ces travaux, il convient de prendre toutes mesures pour en favoriser l'exécution et prévenir les accidents ;

Circulation
n° 8.3.148/2023

ARRETONS

ARTICLE 1 :
A compter du lundi 24 avril 2023 et pour une durée de 3 jours, le véhicule Ford Transit Connect FB-406-KS circulera sur la commune pour la distribution de graines.
ARTICLE 2 :
Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'entreprise susvisée.
ARTICLE 3 :
Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le mercredi 29 mars 2023

Pour Le Maire
L'Adjoint Délégué

Sébastien DEGARDIN

VILLE D'HAUBOURDIN Service Urbanisme

Mairie d'Haubourdin • 11 rue Sadi Carnot • CS 70159 • 59482 Haubourdin Cedex
Téléphone 03 20 44 02 90 • Fax 03 20 44 02 50
mairie@haubourdin.fr • www.haubourdin.fr

Papier issu de forêts gérées durablement